

ARNAVANT



POUR UNE GESTION COLLECTIVE DES DECHETS SUR ARNAVANT ACTIVITES

La Commission Arna'Vert ayant mis au cœur des réflexions et des actions d'ARNAVANT la question des déchets, la gestion collective est apparue comme une alternative innovante pour accompagner les entreprises de la zone d'activités dans la gestion de cette problématique.

ARNAVANT mise également sur cette démarche collective pour mobiliser le plus d'entreprises sur la réduction et le tri de leurs déchets.

2008 : Création d'Arna'Vert

Mise en place d'actions ponctuelles (Piles et DEEE)

2010 : Lancement de l'étude du gisement de déchets

L'association a confié à un cabinet spécialisé l'étude en termes quantitatif et qualitatif sur la zone ARNAVANT activités.

2011 : Démarrage de la phase opérationnelle

A l'issue de cette étude, la stratégie opérationnelle est lancée. Après une consultation auprès des différents opérateurs déchets de la région, une prestation est proposée aux entreprises du groupe pilote dans le cadre d'une tournée de collecte mutualisée.

Le projet est soutenu techniquement et financièrement par l'ADEME, le Conseil Régional PACA et par l'Agence de l'Eau RMC.

Mélina PY
Chef de projet Arna'Vert

Jean Paul ROCH
Président

Accord-cadre Etat - Région - ADEME 2007 - 2013



RESULTATS DE L'ETUDE

Echantillon de l'enquête = des entreprises représentatives des différents secteurs d'activités et des différentes typologies d'entreprises (TPE, PME) de la zone d'activités

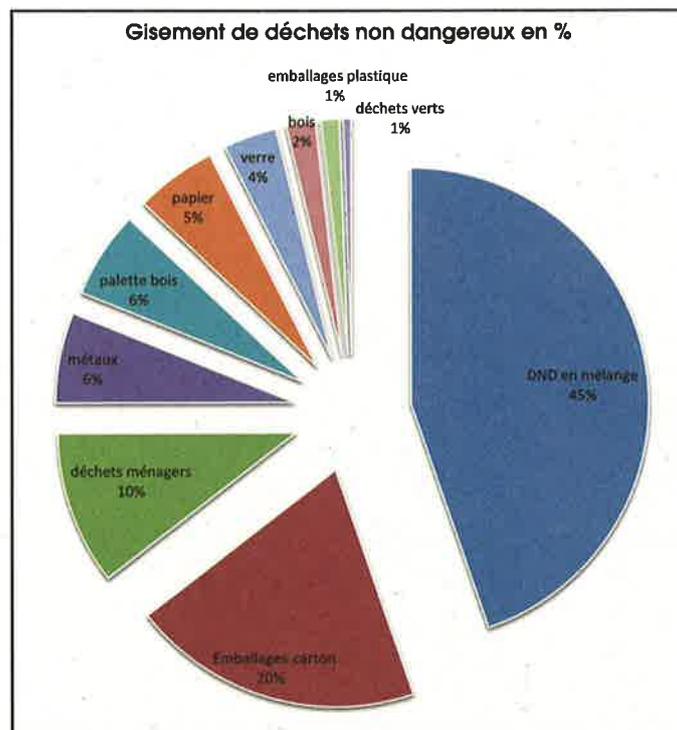
Près de 80 entreprises ont répondu au questionnaire entre Juillet et Novembre 2010.

Poids total de déchets produits dans l'échantillon : **4 000 t*** par an

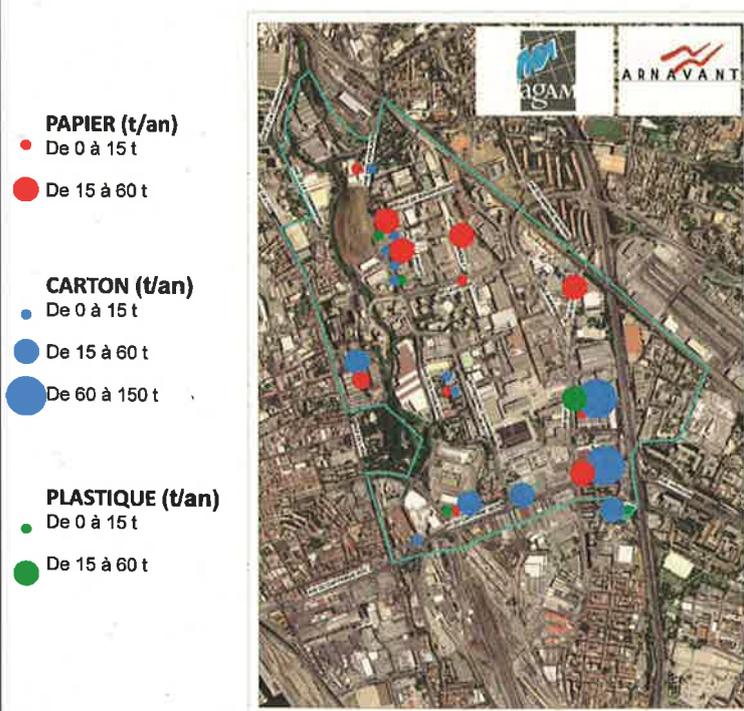
⇒ 2 500 t de Déchets Non Dangereux (DND)

⇒ 1 500 t de Déchets Dangereux

* Ce calcul n'intègre pas les gravats (3600 t/an)



Répartition des flux principaux de papier, carton et plastique



Pour obtenir le rapport complet de l'étude et participer à la gestion collective des déchets, contactez :
Aurore Sibille
aurore.sibille@capaunord.fr
06 14 44 22 13

MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION COLLECTIVE DES DECHETS

2 temps forts dans cette action collective :

Phase 1 : 1^{er} semestre 2011

Consultation pour un groupe pilote d'entreprises

Un groupe d'une quinzaine d'entreprises s'est engagé dans un processus de mise en concurrence très détaillé dans lequel les contraintes de chaque entreprise ont été prises en compte.

Les principales demandes contenues dans la consultation :

- Un tarif attractif
- Une prestation de conseil pour chacune des entreprises
- Une prestation de collecte en porte à porte
- Un interlocuteur spécifique chez le prestataire pour ce projet
- La mise à disposition de matériel adapté aux flux de déchets et aux contraintes de l'entreprise

Ces entreprises confirmeront leur engagement dans ce processus de manière individuelle si les 3 critères suivants sont remplis :

- Economies réalisées par rapport à la situation individuelle initiale
- Maintien ou amélioration de la performance environnementale
- Optimisation organisationnelle de la solution retenue

Les déchets pris en compte dans la consultation :

- Papiers/carton
- Bois palettes et vrac
- Plastiques recyclable
- Verre
- Métaux
- Déchets Industriels Banals
- Déchets industriels dangereux
- Ordures ménagères
- Déchets de garage
- Déchets carnés
- Boues et eaux d'hydrocarbures

Phase 2 : à compter du 2^{ème} semestre 2011

Déploiement du projet à l'ensemble des entreprises du territoire Nord de Marseille

-Le prestataire retenu propose une grille de services et de tarifs. Il s'engage à maintenir ces tarifs sur une période d'un an.

-Un contrat est signé entre le prestataire et l'entreprise

